

CARPINIENNE DE PARTICIPATIONS

*Société anonyme au capital de 4 786 635 euros
Siège Social : 83, rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 PARIS
768 801 243 RCS PARIS*

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DU 18 MAI 2022

Compte rendu

Lors de l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire qui s'est réunie le 18 mai 2022 au 83, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris, le nombre d'actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance était de 7 détenant 316 183 actions (soit 99,08% des actions ayant le droit de vote) et représentant 316 183 voix.

- Toutes les résolutions soumises au vote des actionnaires ont été adoptées à l'unanimité.

- A titre ordinaire

Les comptes individuels de l'exercice 2021 ainsi que l'affectation du résultat ont été approuvés (*première et deuxième résolutions*).

L'Assemblée Générale a pris acte de l'absence de nouvelle convention au cours de l'exercice 2021 (*troisième résolution*).

L'Assemblée Générale a en outre ratifié la nomination, faite à titre provisoire par le Conseil d'administration lors de sa séance du 23 juillet 2021, de la société Par-Bel 2, en qualité d'administrateur, en remplacement de la société Saris, pour la durée du mandat de cette dernière restant à courir (*quatrième résolution*).

Puis, l'Assemblée Générale a renouvelé, pour une durée d'un an, le mandat d'administrateur de Monsieur Didier Lévêque, ainsi que des sociétés PAR-BEL 2, représentée par Madame Virginie Grin, et FINATIS, représentée par Madame Odile Muracciole (*cinquième à septième résolutions*).

L'Assemblée Générale a également décidé de ne pas pourvoir au remplacement du poste d'administrateur de Monsieur Jean-Marie Grisard arrivé à échéance à l'issue de l'Assemblée (*huitième résolution*).

- A titre extraordinaire

Par ailleurs, l'Assemblée générale, après avoir constaté qu'il ressortait des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 que les capitaux propres étaient devenus inférieurs à la moitié du capital, a décidé, la continuation de la Société (*dixième résolution*).

Enfin, l'Assemblée générale a conféré tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts, publications ou formalités prescrits par la loi (*neuvième et onzième résolutions*).

**Résultat des votes des résolutions
soumises à l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 18/05/2022**

<i>Nombre de titres formant le capital social :</i>	319 109
<i>Nombre de titres ayant le droit de vote :</i>	319 109
<i>Nombre de voix ayant le droit de vote :</i>	319 109

	<i>Présents ou représentés</i>	<i>Pouvoirs au Président</i>	<i>Vote par correspondance</i>	TOTAL
<i>Nombre d'actionnaires</i>	3	2	2	7
<i>Nombre de titres</i>	316110	60	13	316 183
<i>Nombre de voix</i>	316110	60	13	316 183

RESOLUTIONS DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE	TOTAL DES VOIX PARTICIPANTES	POUR		CONTRE		ABSTENTION		RESULTAT
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
1/ Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021.	316 183	316 183	100%	-	-	-	-	<i>Adoptée</i>
2/ Affectation du résultat de l'exercice.	316 183	316 183	100%	-	-	-	-	<i>Adoptée</i>
3/ Absence de nouvelle convention relevant de l'article L. 225-38 du Code de commerce.	316 183	316 183	100%	-	-	-	-	<i>Adoptée</i>
4/ Ratification de la cooptation d'un administrateur (la société PAR-BEL 2).	316 183	316 183	100%	-	-	-	-	<i>Adoptée</i>
5/ Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Didier LEVEQUE.	316 183	316 183	100%	-	-	-	-	<i>Adoptée</i>
6/ Renouvellement du mandat d'administrateur de la société PAR-BEL 2, représentée par Madame Virginie GRIN.	316 183	316 183	100%	-	-	-	-	<i>Adoptée</i>
7/ Renouvellement du mandat d'administrateur de la société FINATIS, représentée par Madame Odile MURACCIOLE.	316 183	316 183	100%	-	-	-	-	<i>Adoptée</i>
8/ Vacance d'un poste d'administrateur.	316 183	316 183	100%	-	-	-	-	<i>Adoptée</i>
9/ Pouvoirs pour l'accomplissement des publicités et des formalités légales.	316 183	316 183	100%	-	-	-	-	<i>Adoptée</i>

**Résultat des votes des résolutions
soumises à l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 18/05/2022**

RESOLUTIONS DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE		TOTAL DES VOIX PARTICIPANTES	POUR		CONTRE		ABSTENTION		RESULTAT
			Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
10/	Perte de la moitié du capital social, décision à prendre en conséquence et en application de l'article L.225-248 du Code de commerce.	316 183	316 183	100%	-	-	-	-	<i>Adoptée</i>
11/	Pouvoirs pour l'accomplissement des publicités et des formalités légales	316 183	316 183	100%	-	-	-	-	<i>Adoptée</i>